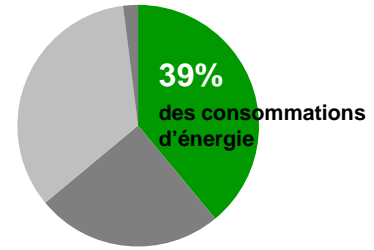
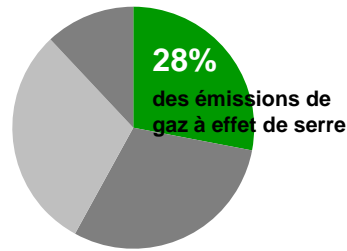


BATIMENTS



Avec environ **95 000 logements et 2,3 millions de m² tertiaires**, le parc bâti de l'Alsace du Nord représente entre 10% et 12% du parc régional, ce qui est proche du poids démographique du territoire.

Le résidentiel : 95 000 logements

La proportion de propriétaires occupants (73 %) et de maisons individuelles (73 %) est importante par rapport à la moyenne régionale (58% et 50% respectivement), ce qui préfigure des rénovations plus faciles à mettre en œuvre.

L'âge des logements est réparti de manière assez égale : 29% de logements construits avant 1948, 27% construits entre 1948 et 1975 (date de la première réglementation thermique pour les bâtiments), 24% construits entre 1975 et 1991 et 20% construits après 1991.

La performance du parc résidentiel est un peu meilleure que la moyenne régionale en termes de consommations énergétiques (212 kWh / m² / an contre 222), mais dans la moyenne en termes d'émissions de GES en raison d'un mix énergétique plus carboné (la réglementation thermique 2012 fixe aujourd'hui une performance énergétique de 65 kWh / m² / an en Alsace).

Atout du territoire : des relais sont en place pour assurer le conseil et l'appui aux rénovations pour les particuliers (2 Espaces Info Energie, permanences Rénov'habitat 67).

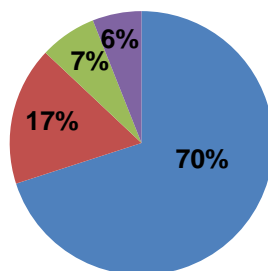
Le tertiaire : 2 900 000 m²

Un peu plus de la moitié des surfaces tertiaires sont privées (entreprises, commerces).

Près de la moitié des surfaces tertiaires sont publiques, dont 20% pour les bâtiments des collectivités du « bloc communal », ce qui est légèrement supérieur à la moyenne régionale (17 %).

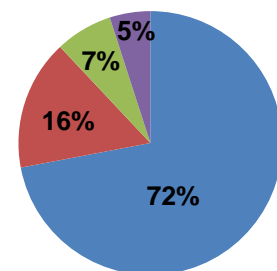
Atout du territoire : des relais sont en place pour assurer le conseil et l'appui aux rénovations pour les collectivités (2 conseillers en énergie partagés couvrent 60 communes soit 42% des communes du territoire) .

Répartition des GES liés aux bâtiments



- Résidentiel
- Tertiaire privé
- Tertiaire public hors communal
- Tertiaire public communal

Répartition des consommations d'énergie liées aux bâtiments



Objectif plan climat :

Intensifier les rénovations énergétiques et agir sur les comportements des usagers des bâtiments pour atteindre le facteur 4 en 2050 (diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre liées au bâtiment).

→ Pour les logements, le facteur 4 = **2 300 logements rénovés basse-consommation / an**.

→ Pour le tertiaire **1,1 millions de m² à rénover d'ici 2020**.